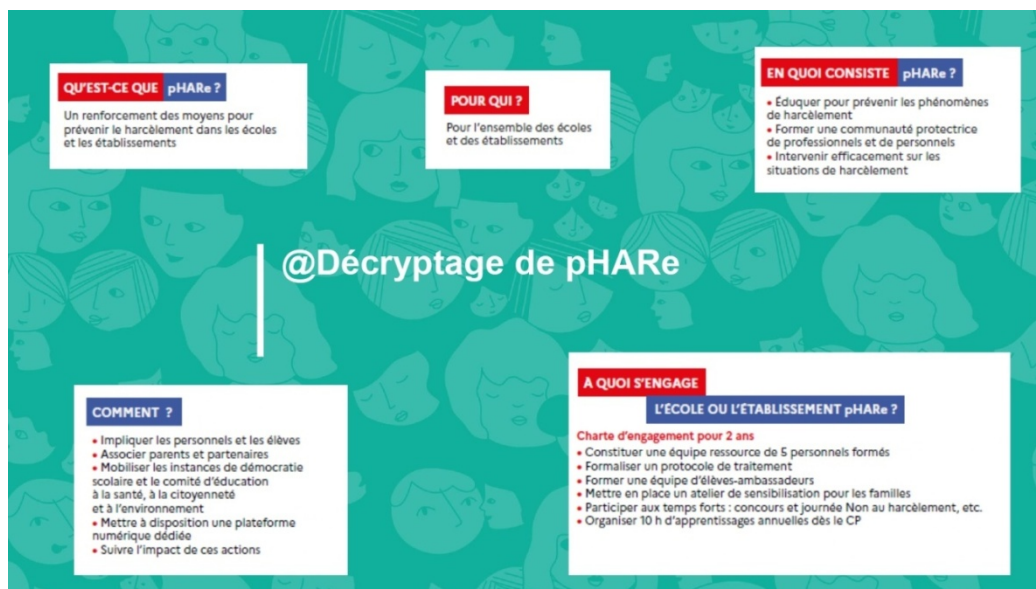


Le lycée Pierre et Marie Curie est engagé dans la lutte contre le harcèlement.

Durant cette année scolaire, 2023-2024, le lycée s'inscrit dans le protocole national Phare de lutte contre le harcèlement scolaire à travers notamment un plan de formation d'une équipe ressource et la constitution d'un groupe d'élèves ambassadeurs.



@Décryptage de pHARe

QU'EST-CE QUE pHARe ?
Un renforcement des moyens pour prévenir le harcèlement dans les écoles et les établissements

POUR QUI ?
Pour l'ensemble des écoles et des établissements

EN QUOI CONSISTE pHARe ?

- Eduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement

COMMENT ?

- Impliquer les personnels et les élèves
- Associer parents et partenaires
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement
- Mettre à disposition une plateforme numérique dédiée
- Suivre l'impact de ces actions

A QUOI S'ENGAGE L'ÉCOLE OU L'ÉTABLISSEMENT pHARe ?

Charte d'engagement pour 2 ans

- Constituer une équipe ressource de 5 personnels formés
- Formaliser un protocole de traitement
- Former une équipe d'élèves-ambassadeurs
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles
- Participer aux temps forts : concours et journée Non au harcèlement, etc.
- Organiser 10 h d'apprentissages annuelles dès le CP

Ce programme associe également les parents, plus particulièrement autour du cyber harcèlement.

Nous invitons élèves et parents à diffuser le **30 20** pour signaler un harcèlement et le **30 18** en cas de cyber harcèlement.

Le téléchargement de l'application **3018 Pour que la honte change de camp** est recommandé pour les élèves.



Pour que la honte change de camp face au harcèlement

Téléchargez l'application 3018

Téléchargez dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

Appelle le 3018

Tchate avec le 3018

Mon coffre-fort

Tiers de confiance « trusted flagger » auprès des réseaux sociaux, le 3018 dispose d'une capacité d'intervention unique en France via une procédure de signalement accélérée pour obtenir la suppression de contenus ou comptes préjudiciables en quelques heures.